

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 2 DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA
PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (AQPER) À ÉNERGIR
R-4320-2025
(Sujets 2 et 3)**

SUJET 2

Références :

- (i) R-4320-2025-B-0008-Dem-Piece-2025_12_08, p. 17.
- (ii) R-4320-2025-B-0008-Dem-Piece-2025_12_08, p. 22.
- (iii) R-4320-2025-B-0020-DemAmend-Piece-2026_01_23, Onglet T2 IC

Préambule :

(i)

Tableau 4
**Comparatif du coût à socialiser et des frais de socialisation
entre la méthode proposée et la méthode actuelle**

Année de constatation pour les deux méthodes (1)	Méthode proposée				Méthode actuelle			Écarts (000 \$) (9) = (7) - (4)
	Année de recouvrement (2)	Type de socialisation (3)	Coût à socialiser (000 \$) (4)	Frais de socialisation (¢/m ²) (5)	Année de recouvrement (6)	Coût à socialiser (000 \$) (7)	Frais de socialisation (¢/m ²) (8)	
1 2024-2025	2026-2027	Le solde cumulé des années 2024-2025 et 2025-2026 est recupéré à partir de l'année 2026-2027			2026-2027	64 946 ⁴	1,04	64 946
2 2025-2026					2027-2028	204 966 ⁴	3,52	204 966
3 2026-2027	2026-2027	Socialisation prévisionnelle	199 082 ¹	3,36	2028-2029	227 293 ²	3,94	28 211
4		cavalier tarifaire	95 581 ³	1,61		0	0,00	-95 581
5		Total	288 775	4,97		227 293	3,94	-67 370
6 2027-2028	2027-2028	Socialisation prévisionnelle	198 618 ¹	3,38	2029-2030	228 307 ²	3,96	29 689
7		cavalier tarifaire	89 757 ³	1,53		0	0,00	-89 757
8		Total	288 311	4,91		228 307	3,96	-60 068
9 2028-2029	2028-2029	Socialisation prévisionnelle	299 249 ¹	5,15	2030-2031	342 060 ²	6,03	42 811
10		cavalier tarifaire	83 742 ³	1,44		0	0,00	-83 742
11		Total	388 942	6,59		342 060	6,03	-40 931
12 2029-2030	2029-2030	Socialisation prévisionnelle	318 657 ¹	5,54	2031-2032	365 998 ²	6,49	47 341
13			1 284 686			1 433 570		-148 884

¹ Coût de la socialisation prévisionnelle (tableau 1).
² Coût de la socialisation prévisionnelle avec intérêt, impôt et rendement (tableau 1, ligne 6).
³ Coût du solde cumulé réparti sur 3 ans (voir tableau 3, colonne 3, ligne 5).
⁴ Coût du solde cumulé selon la méthode actuelle (voir tableau 3, colonne 1, ligne 5).

(ii)

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
1	Valeur nette issue de la vente des UC (¢/m ³) ¹			
2	Unités invendues de GSR (10 ³ m ³) ²			
3	Coût (économie) sur le coût de socialisation prévisionnel (l.1 x l.2)			
	(4,63)	(31,29)	(22,51)	(36,24)
	263 721	257 406	370 970	370 481
	(12 216)	(80 529)	(83 487)	(134 606)

¹ Pièce Énergir-E, document 3, tableau 9, ligne 4.
² Tableau 1, ligne 3.

Questions :

1. Au tableau 4, Énergir présente l'impact sur les frais à socialiser de la nouvelle méthode proposée qui seront plus élevés durant les trois premières années de transition (2026-2027 à 2028-2029). Selon Énergir, quel sera l'impact de ces frais de socialisation plus élevés sur la clientèle volontaire en GSR? Si Énergir estime que l'impact sera négatif sur la vente volontaire, comment Énergir envisage-t-elle de mitiger ce risque?
2. La réduction des frais de socialisation grâce aux UC est présentée comme un bénéfice pour la clientèle. Le tableau 5 démontre que la valeur nette des UC pourrait réduire le coût de socialisation de 12 M\$ à 135 M\$ selon l'année. Dans quelle mesure cette réduction est-elle sensible de la provenance géographique du GSR? Sachant, selon l'information disponible à l'onglet T2 IC de la pièce Énergir-1, document 5 (B-0020), que les volumes de GSR acheté au Québec ont une valeur d'IC plus faible et qu'il est donc possible de générer plus d'UC et donc plus de valeur pour chaque m³ injecté, de combien pourrait varier cette valeur nette des UC si Énergir augmentait la proportion québécoise des volumes de GSR injectés?
3. La réduction des frais de socialisation grâce aux UC est présentée comme un bénéfice pour la clientèle. Énergir peut-elle confirmer que ce bénéfice serait optimisé en augmentant la proportion de volume produit au Québec dans ses approvisionnements? Sinon, veuillez développer sur les raisons d'une telle affirmation.

SUJET 3

Références :

- (iv) R-4320-2025-B-0009-Dem-Piece-2025_12_08, pp. 9–10.
- (v) R-4320-2025-B-0009-Dem-Piece-2025_12_08, p. 11.
- (vi) R-4320-2025-B-0009-Dem-Piece-2025_12_08, p. 14.
- (vii) R-4320-2025-B-0009-Dem-Piece-2025_12_08, p. 15.
- (viii) R-4320-2025-B-0009-Dem-Piece-2025_12_08, p. 16.
- (ix) R-4320-2025-B-0009-Dem-Piece-2025_12_08, p. 17.
- (x) R-4320-2025-B-0009-Dem-Piece-2025_12_08, p. 18.
- (xi) R-4320-2025-B-0009-Dem-Piece-2025_12_08, p. 19.
- (xii) R-4320-2025-B-0020-DemAmend-Piece-2026_01_23 - onglet T2 IC

Préambule :

(iv)

1.2 CHANGEMENT LÉGISLATIF À LA LRÉ

12 La *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques* (Loi 24) a permis
13 d'ajouter l'article 52.5 à la LRE :

1 « 52.5. Outre les tarifs de distribution de gaz naturel, la Régie peut, à la demande d'un
2 distributeur de gaz naturel, fixer des tarifs et des conditions de service que ce dernier peut
3 exiger d'un consommateur pour :

4 1° la fourniture de gaz naturel, à l'exclusion du gaz naturel renouvelable;

5 2° la fourniture de gaz de source renouvelable;

6 3° la récupération du coût du transport de gaz naturel qu'il assume;

7 4° l'offre d'un service d'équilibrage;

8 5° la récupération d'autres coûts qu'il assume à titre d'émetteur visé à l'article 46.6 de la
9 *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) ou pour se conformer à une
10 obligation de distribuer une quantité de gaz de source renouvelable déterminée en
11 vertu du paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 112.

12 Les revenus requis pour assurer la prestation des services visés au premier alinéa sont établis
13 par la Régie en tenant compte des coûts assumés par le distributeur et, dans le cas du
14 paragraphe 3°, de la marge excédentaire de capacité de transport prévue au troisième alinéa
15 de l'article 72.1. La Régie peut également tenir compte des revenus générés par la
16 participation du distributeur à un marché d'échange d'instruments établi pour favoriser la
17 réduction des émissions de gaz à effet de serre.

18 Les tarifs fixés par la Régie doivent permettre de récupérer les revenus requis visés au
19 deuxième alinéa. Toutefois, à la demande d'un distributeur, la Régie peut fixer un tarif moindre
20 pour le service visé au paragraphe 2° du premier alinéa. En outre, les tarifs visés aux
21 paragraphes 2 à 5 de cet alinéa peuvent varier en fonction de catégories de consommateurs. »

[Énergir souligne]

(v)

2 PROPOSITION DE MISE À JOUR
<p>1 À la lumière du changement législatif mentionné plus haut et forte de l'expérience acquise en</p> <p>2 création puis en valorisation des UC au cours des derniers mois, Énergir propose une mise à</p> <p>3 jour de sa proposition de traitement des revenus nets tirés du RCP dans ses activités</p> <p>4 réglementées de distribution.</p> <p>5 La nouvelle formule se veut plus simple et en accord avec les orientations de la</p> <p>6 décision D-2024-028 en ce qui a trait à la méthodologie à adopter concernant la valorisation de</p> <p>7 l'IC du GSR. Le traitement proposé permet de constater les revenus nets réels et leur intégration</p> <p>8 rapide au tarif GSR afin de rendre celui-ci plus abordable.</p>

(vi)

Tableau 4							
Prévision du nombre potentiel d'UC créées par Énergir							
à partir du GSR injecté dans le réseau selon les différents scénarios – 2025-2031							
Milliers d'UC	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	Oct. 24 à sept. 25	Oct. 25 à sept. 26	Oct. 26 à sept. 27	Oct. 27 à sept. 28	Oct. 28 à sept. 29	Oct. 29 à sept. 30	Oct. 30 à sept. 31
Scénario 1	78,4	487,8	315,1	490,7	591,7	494,9	628,3
Scénario 2	54,9	341,5	220,6	343,5	414,2	346,4	439,8
Scénario 3	15,7	97,6	63,0	98,1	118,3	99,0	125,7

(vii)

Tableau 5							
Estimation des prix de vente							
des UC (\$CAN/UC) – 2025-2031							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
\$CAN/UC	■	■	■	■	■	■	■

(viii)

- Le RPC prévoit des ajustements rétroactifs pour certains sites admissibles, dont Énergir prévoit bénéficier, notamment :
 - pour les volumes de GSR injectés dans le réseau en provenance des États-Unis;
 - pour la révision des IC, lorsque les valeurs finales calculées via l'ACV sont inférieures aux valeurs par défaut ou temporaires initialement approuvées.

(ix)

Tableau 7
 Estimation de la valeur potentielle brute générée par la vente des UC (\$ par volume de GSR permettant de générer des UC) – 2025-2031

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
\$/GJ ¹⁰	■	■	■	■	■	■	■
¢/m ³	■	■	■	■	■	■	■

(x)

Tableau 8
 Calcul du coût de création unitaire des UC

Millésime	UC <i>(nombre)</i>	Coûts engagés <i>(\$CAN)</i>	Coût unitaire <i>(\$CAN)</i>
2022	0	53 800	
2023	23 421	413 052	17,64
2024	47 465	576 225	12,14
Total	70 886	1 043 077	14,71

(xi)

2.2 TRAITEMENT COMPTABLE

1 Les UC sont générées dans le cours normal des activités d'Énergir, en vertu des accords de
2 création conclus avec les producteurs de GSR au Canada ou importé au Canada. Ces UC sont
3 dissociées de la molécule de GSR, ce qui permet leur traitement comptable distinct.

4 Conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR – US GAAP), Énergir
5 modifie la méthode de comptabilisation des UC présentée initialement dans le cadre de
6 l'étape E. Alors qu'il était proposé d'évaluer les UC à leur JVM ajustée d'un facteur de risque
7 au moment de leur création, Énergir adopte désormais une approche différente en les inscrivant
8 à valeur nulle au bilan, à titre d'inventaire, lorsque ECCC verse les UC dans le compte d'Énergir
9 sur la plateforme SCSC/CATS.

Questions :

4. À la section 1.2, Énergir rappelle le changement législatif et l'ajout de l'article 52.5 à la *Loi sur la Régie de l'énergie* confirmant que la Régie peut tenir compte des revenus générés par la vente des UC pour l'établissement de l'ensemble des tarifs. Est-ce qu'Énergir confirme que cette modification à la Loi permettrait aussi à la Régie d'inclure la valeur des UC dans les caractéristiques d'achat du GSR?
5. À la section 2, Énergir stipule que la nouvelle formule en est en accord avec la décision D-2024-028. Est-ce qu'Énergir peut élaborer sur ce qu'elle juge en accord avec ces orientations?
6. Au tableau 4, Énergir présente plusieurs scénarios prévisionnels d'UC créées par Énergir et présente un scénario 2 qu'elle utilise pour faire l'évaluation de la valeur nette issue de la vente de UC au tableau 9. En considérant l'historique des projets actuellement contractés et considérant qu'historiquement et tel que démontré à l'onglet T2 IC de la pièce Énergir-1, document 5 (B-0020), les projets du Québec ont une valeur d'IC moyenne inférieure aux projets hors Québec. Quel serait l'impact sur les résultats du scénario 2 aux tableaux 4, 6, 7 et 9 si les proportions de volumes québécois passaient de 20 % à 30 % ou 50 % d'ici à 2030? En d'autres termes, merci de produire le tableau suivant :

Pour l'année 2030	Prévision d'UC créée Millier d'UC Valeur du tableau 4	Estimation de la valeur M\$ Valeur du tableau 6	Estimation de la valeur ¢/m3 Valeur du tableau 9
Scénario de base (égal au scénario 2 de la preuve d'Énergir)	346.4	Confidentiel	36.235
Scénario 2 (considérant que les volumes injectés de GSR proviennent à 30 % du Québec)			
Scénario 3 (considérant que les volumes injectés de GSR proviennent à 30 % du Québec)			

7. Au tableau 4, Énergir présente plusieurs scénarios prévisionnels d'UC créées par Énergir et présente un scénario 3 qu'elle juge conservateur. En considérant l'historique des projets actuellement contractés, injectant et créant des UC, quelle est l'évaluation d'Énergir sur la probabilité que ce scénario se réalise?
8. Au tableau 5, Énergir présente les résultats d'une analyse d'estimation du prix de vente des UC qui a été réalisée par une firme externe. Est-il possible de soumettre le rapport produit par Clear Blue Market? Sinon, nous partager l'ensemble des hypothèses et de la base d'estimation qui ont été utilisées pour définir ces estimations.
9. Au tableau 5, Énergir présente les résultats d'une analyse d'estimation du prix de vente des UC qui a été réalisée par une firme externe. Selon la firme Clear Blue Market, quelle est l'évaluation du niveau de conservatisme des valeurs présentées?
10. Au tableau 5, Énergir présente les résultats d'une analyse d'estimation du prix de vente des UC qui a été réalisée par une firme externe. Selon la firme Clear Blue Market, quelle est l'évaluation du niveau de conservatisme des valeurs présentées?
11. Au tableau 5, Énergir présente les résultats d'une analyse d'estimation du prix de vente des UC qui a été réalisée par une firme externe, mais garde les valeurs confidentielles. En quoi ces valeurs, doivent-elles être confidentielles dans la mesure où les prix moyens de GSR et de GNR sont publics, en quoi la valeur moyenne des UC est-elle plus sensible?
12. Énergir stipule que « Le RCP, prévoit des ajustements rétroactifs pour certains sites admissibles, dont Énergir prévoit bénéficier ». Selon les informations à la disposition d'Énergir, quels impacts (sur la quantité d'UC créé par Énergir et le prix potentiel de ceux-ci) ces ajustements auront-ils?
13. Au tableau 7, serait-il possible d'ajouter des lignes présentant l'estimation de la valeur brute générée par les UC pour les projets hors Québec vs les projets du Québec en \$/GJ?
14. Au tableau 8, serait-il possible d'ajouter les prévisions de coûts en coûts totaux et en coût unitaire (\$CAN/GJ) pour les années futures entre 2025 et 2035?
15. Énergir affirme que la nouvelle méthode proposée se base sur des principes comptable reconnus (PCGR-US GAAP), en quoi est-ce qu'Énergir juge ces principes comptables plus justes que ceux proposés à l'Étape E?
16. L'onglet T2 IC de la pièce Énergir-1, document 5 (B-0020), démontre que les valeurs d'IC de l'ensemble des projets québécois est deux fois plus faibles que l'ensemble des IC des projets hors Québec (20 vs 37,9 en moyenne) permettant à Énergir de générer une plus grande valeur sur le marché de la RCP pour chaque m³ de GSR provenant du Québec par rapport au projets hors Québec. Sachant cela et sachant que les caractéristiques contractuelles pour les projets hors Québec et au Québec sont les mêmes et dans la mesure où Énergir souhaite réduire l'impact tarifaire de l'approvisionnement en GSR pour ses clients, quels sont les processus mis en place par Énergir pour favoriser l'approvisionnement en projet québécois?